



Courir pour la vie...

Belle journée pour cette manifestation présidée par monsieur le Conseiller Général, Michel Vignier, et monsieur le Maire, Julien Crespo.

Le départ a été donné sans retard sous le soleil, mais l'arrivée a été rafraîchie par une belle averse qui n'a pas découragé les participants.

Cette année encore nous avons apprécié l'initiative de nos anciens d'Orpéa avec le jeu de découverte sur le circuit de la course et le point de ravitaillement qu'ils ont assuré.

Nos deux invités de marque ont remis les récompenses contenues dans les enveloppes, pendant que les membres du Conseil Municipal Enfants distribuaient les médailles aux enfants participants.

Heureusement le soleil était de retour pour le repas champêtre (sous abri) et le



concours de pétanque.

Le spectacle d'après-midi, avec la pétillante prestation de l'Adgv et le cabaret dansant d'Eric et Sylvia, a comblé spectateurs et danseurs.

Pour cette 4^{ème} édition, cette journée a connu un succès grandissant et toujours une ambiance familiale et conviviale.

Que tous les acteurs de cette journée pour la recherche contre le cancer, avec l'institut Curie, soient remerciés.

Un reportage complet sera communiqué dans le prochain Vaux magazine.

Extension de l'Espace Marcelle Cuhe : où en sommes nous ?

Les 23 pieux d'ancrage (12 à 15 m de profondeur) ont été réalisés en quelques jours à l'issue de forages spectaculaires. Les différentes gaines ont été mises en place, et la première dalle, au niveau cantine, sera coulée le dernier jour de mai si la météo le permet.

Ce chantier verra à son terme une rénovation et une extension de la cantine, ainsi que la création de nouvelles salles destinées en particulier à la vie associative.

Il a nécessité de la part de la Municipalité et des Associations, une réflexion inventive et constructive afin que les activités se poursuivent durant l'année qui vient, malgré la fermeture provisoire de l'Espace. Chacun a finalement trouvé une solution qui permet de préserver la continuité et le dynamisme de ses actions. Pendant les travaux, la vie associative continue !

Dernière minute : la dalle béton a été coulée !



Réaménagement du massif de l'Hautil

Projet présenté en réunion publique du 30 novembre dernier.*

Les travaux de réaménagement de la forêt de l'Hautil, devraient commencer prochainement,** et en premier par une reprise de ce chantier inacceptable, engagé sur 4 hectares en 2001 et arrêtés en 2002. Cette surface, en bordure de la D922 et abandonnée depuis ces années, doit être ré-aménagée.

Dès les travaux engagés et un accès sécurisé assuré, une journée porte ouverte sera proposée aux vaugeois. A l'époque du reboisement, les enfants des écoles qui le souhaiteront seront invités à venir découvrir le monde de la forêt et à planter chacun un arbre...leur arbre.

Des informations détaillées sur ce chantier de réaménagement de la forêt, qui s'engage, sont à paraître dans une prochaine édition de Vaux Magazine.

* Voir article précédent de J.M. Gross : *La forêt de l'Hautil...une longue histoire*, Vaux Magazine n°38 Hiver 2008.

** Rappel : L'itinéraire d'accès du chantier se fera exclusivement par la D922 et l'amont de la route de Pontoise, la traversée de la zone urbaine est interdite aux camions.

"Ile de France à la mer 2008" Surprise !



Du 14 au 16 mars dernier, se tenait la coupe Ile de France à la mer, traditionnel rendez-vous de début de saison pour les régatiers de la région parisienne. La régata était organisée par le Cercle de Voile de Vaux-sur-Seine, vainqueur de l'édition 2007.

Elle s'est déroulée comme chaque année à La Rochelle, sur Grand Surprise. Une fois terminées les formalités d'inscription, le comité de course a lancé 2 manches d'entraînement le vendredi après-midi, par un beau soleil et un vent qui n'excédait pas 5N.

Tous les repères et réglages étaient à revoir le lendemain, le vent ayant nettement forcé pendant la nuit. Un coup de vent était même annoncé pour le dimanche. Le comité de course a donc décidé d'envoyer un maximum de manches dès la journée du samedi. C'est ainsi que nous avons pu courir 3 manches tactiques et un parcours côtier, dans un vent qui a grimpé jusqu'à 25 nœuds.

Le CVVX était représenté par 2 bateaux : CVVX¹ tenant du titre 2007 et CVVX². Après les 4 manches âprement disputées, CVVX¹ termine 2^e et CVVX² 5^e. Le dîner des équipages s'est déroulé dans le cadre bien agréable de l'aquarium de La Rochelle où les équipes ont pu assister à la projection des images filmées pendant la journée. Dimanche matin, le coup de vent annoncé était bien présent et le comité de course a décidé d'annuler toutes les manches de la journée. Après sa seconde place de l'an passé, l'US Gazelec est donc monté cette fois sur la plus haute marche du podium.

Ce qui lui donne l'obligation, tradition oblige, d'organiser la prochaine édition de la régata.

A côté de la partie régata, il faut rappeler que toute l'organisation de l'Ile de France à la Mer nous incombait en tant que vainqueur de l'édition 2007.

Le bureau du CVVX avait confié à José Lerma la coordination de l'organisation de l'Ile de France à la mer 2008.

La manifestation a connu un grand succès et la Ligue Ile de France ainsi que tous les clubs concourant ont félicité le CVVX pour l'organisation.

La FFV (Fédération Française de Voile) a eu la gentillesse de nous accueillir en ses locaux pour la cérémonie de clôture du mercredi 19 mars.

Les régatiers vauvois étaient renommés pour leurs performances sur l'eau, maintenant Vaux-sur-Seine est aussi apprécié pour l'organisation de grandes compétitions, en eau douce comme en eau salée.

Gazelec était le plus fort, mais le CVVX a fait grosse impression. Philippe Benaben n'a pas réussi à conserver le titre mais assure une très belle deuxième place derrière l'équipage de Gazelec, intouchable cette année, et Jean Baptiste Lemaire, avec son équipage moins expérimenté, se hisse à la cinquième place, ce qui est une très belle performance.

Le CVVX n'a pas gagné la régata, mais les régatiers de la région parisienne se souviendront longtemps de l'édition 2008 qui a connu un grand succès et restera un excellent souvenir pour tout le monde.

Equipage de Philippe Benaben sur CVVX¹ :

Fabrice Beigneux, Renaud Fournier, Jean-Philippe Hamon, Jacques Lemaire, José Lerma, Lucas Dontenville.

Equipage de Jean Baptiste Lemaire sur CVVX² : Michel Bulot, Gilles Coma, Gaël Giraud, Daniel Scheltus, Gérard Serano, Jean-Jacques Velfringer.

Le prochain rendez-vous du CVVX, le championnat de France Habitable Transportable 2008 à Annecy du 01 au 04 mai.

A bientôt et si la voile vous tente, n'hésitez pas à nous contacter.

Jacques Pottier

Y. Billard 01.34.74.86.26

Site internet : <http://asso.ffv.fr/cvvx/>

TTCV Champion départementale 2

En septembre l'équipe 1 a commencé la saison en départementale 3, puis est montée en départementale 2 à la mi-saison. Dans cette division Vaux a terminé premier de son groupe ce qui lui permet d'accéder à la Départementale 1 pour la saison prochaine. L'équipe 1, tous groupes confondus, est déclarée championne des Yvelines de Départementale 2. Ce titre sera officialisé par une remise de coupe à l'issue de l'assemblée générale du comité départemental des Yvelines le 28 juin. Enfin, au cours de la saison 2007-2008 Vaux-sur-Seine s'est également distingué en étant le club des Yvelines avec la plus forte progression de licenciés.

Participation à l'opération Premier Pas Pongiste.

Cette compétition est ouverte à tous les élèves de CE², CM¹ et CM², adhérents d'un club ou non. Cette opération permet de faire découvrir le tennis de table aux plus jeunes. TTC Vaux organise les éliminatoires au Coséc le samedi 7 juin à partir de 17 h, des invitations seront distribuées dans les écoles. Les meilleurs seront sélectionnés pour participer au tournoi final qui se déroulera à Sartrouville le dimanche 22 juin.

François Lecouvey - TTCV

Du 1^{er} juillet au 30 août la bibliothèque de La Martinière adopte des horaires d'été :

Mardi	14 h - 18 h
Mercredi	9 h - 12 h & 14 h - 18 h
Vendredi	14 h - 18 h
Samedi	9 h 30 - 12 h 30

Pour les plus jeunes, n'oubliez pas les rendez-vous « Graine de lecteur » du mois de juin, dans la salle du conte :

Mercredi 18 juin

Le singe et le crocodile
Un programme détaillé sera à votre disposition à l'accueil de la bibliothèque.

Contre l'ennui ou le désœuvrement, la bibliothèque offre quelques potions magiques, bandes dessinées, romans, CD et DVD et la possibilité de surfer sur Internet !

11 avril 2008.... Vaux-sur-Seine entre dans l'histoire de la musique.

Plus de 130 personnes ont assisté à ce concert au cours duquel un évènement exceptionnel s'est produit.

C'est en effet dans notre salle municipale, que "Nocturnal", pièce pour clarinette et piano écrite en 2007 par Philippe Chamouard, a été interprétée pour la toute première fois. Habitué à composer pour orchestre symphonique - Philippe Chamouard est entre autre l'auteur de la symphonie "Sarajevo", de la symphonie "Tibétaine" ou encore du "Kyrie de la Messe des Anges" - il s'agissait pour le compositeur d'une grande nouveauté puisque "Nocturnal" est sa première oeuvre qui entre dans la catégorie musique de chambre.

Composée pour le président de notre association, Jean-Luc Lépinoy a une fois de plus montré sa maîtrise de la clarinette lors de l'interprétation de "Nocturnal", interprétation très appréciée du compositeur qui a chaleureusement félicité les musiciens.

Le public, quelque peu déconcerté par les décalages rythmiques fréquents qui se produisent entre la clarinette et le piano, s'est peu à peu habitué aux balancements rythmiques qui perturbent le calme et la douceur extrême de la pièce. Une très grande majorité du public nous a fait part de son plaisir de dé-

couvrir non seulement une oeuvre nouvelle agréable à l'écoute mais également un compositeur qui ne refuse pas le dialogue avec les auditeurs.

Le programme de la soirée comportait également des oeuvres de Mozart et de Wieniawsky, pour violon et piano, des oeuvres de Brahms et de Chopin pour piano ainsi que le Trio pour clarinette, violon et piano de Katchaturian. Anne Clarey (violon), Jean Luc Lépinoy (clarinette) et Ying Zhang (piano) ont permis à de nombreuses personnes d'entendre, souvent pour la première fois, ce trio dont les thèmes rappellent les musiques traditionnelles arméniennes. Plusieurs personnes ont par ailleurs formulé le souhait d'entendre à nouveau ce trio lors d'un nouveau concert.

Une fois de plus, le public venu des quatre coins de la région parisienne et parmi lequel se trouvaient de nombreux musicologues et professeurs des grandes universités, a quitté l'Espace Marcelle Cuche avec le regret d'une soirée trop courte.

Prochain concert : Dimanche 22 Juin à 16 h 30, Eglise Saint Pierre es-Liens, Orchestre du Conservatoire de Vanves sous la direction de Jean Poidevin.

MusicaVaux Association Léon Barzin



Hommage à Pierre BARBAULT

Pierre BARBAULT est décédé le mercredi 21 mai des suites d'un cancer détecté en début d'année. Il avait 72 ans.



C'était un homme discret, sensible, d'une grande gentillesse et qui exerça efficacement sa responsabilité de trésorier de notre association d'Anciens Elèves. Il a été pendant 10 ans avec son épouse Monique un maillon essentiel de la réussite de nos activités.

La foule des amis vauvois était nombreuse pour ses obsèques et pour apporter son soutien à son épouse Monique.

Nous n'oublierons pas Pierre. Chacune de nos initiatives se fera en pensée avec lui.

Joël Carpiér

la fête des voisins

SAMEDI 14 JUIN

LES MARRONNIERS

Organisateurs :
M & Mme Bréard

PORT MARON :

Organisateurs :
M & Mme Moyer
M & Mme Gardin
M & Mme Couteleau

SAMEDI 28 JUIN

ILE DE VAUX :

Organisateurs :
M & Mme Botton

SAMEDI 24 AOUT

COURBE D'ARTOIS

Organisateurs :
M & Mme Ortiz

SAMEDI 30 AOUT

AVENUE DE PARIS :

Organisateurs :
M & Mme Fortin
M & Mme Chefdeville

AVENUE DE CHERBOURG :

Organisateurs :
M & Mme Borges
M & MmeMahe

FORTVACHE :

Organisateurs :
M & Mme Noel

VENDREDI 5 SEPTEMBRE

TEMPLE - PETITE HAIE :

Organisateurs :
M & Mme Doisteau

SAMEDI 6 SEPTEMBRE

POTREL - LOISELEUR :

Organisateurs :
M & Mme Mansuy

ANGIBOUT - DOLNET :

Organisateurs :
M & Mme Riou
M & MmeFessard

SAMEDI 20 SEPTEMBRE

LES PUNAIS :

Organisateurs :
M & Mme Hadjaz
M & Mme Launay

TEMPLE - TIONETS :

Organisateurs :
M&Mme Lafont

Compte rendu du Conseil municipal du 21 mai 2008

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Martinière, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Julien Crespo.

Étaient présents : M. Julien Crespo, Mme Brigitte Chiumenti, M. Jean-Claude Bréard, Mme Corinne Marie Robin, M. Gérard Moneyron, M. Didier Duchaussoy, Mme Ana Monnier, M. José Harter, M. Jean-Claude Waltrégnny, M. Luc-Olivier Baschet, M. Michel Le Guillevic, Mme Annick Riou, Mme Sylvie Leclercq, M. Jean-Pierre Cousteau, M. José Lerma, Mme Catherine Papalski, Mme Martine Gardin, Mme Natacha Lemarchand, Mme Aurore Lancéa, M. Gérard Welker, M. Thierry Lachaud, Mme Blandine Prévost, M. Marc Bresciani, Mme Corinne-Elisabeth Robin.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Mme Micheline Deleau, M. Philippe Fortier, Mme Nazih Benchehida.

Pouvoirs : Mme Micheline Deleau a donné procuration à M. José Harter. M. Philippe Fortier a donné procuration à M. Julien Crespo.

Soit : En exercice : 27 Présents : 24 Votants : 26

Considérant la nécessité et l'urgence de déposer auprès du Parc Naturel Régional du Vexin Français des dossiers de demande de subventions, le Maire demande l'accord du Conseil Municipal sur l'ajout de trois points :

- restauration du mur du cimetière.
- restauration du lavoir communal «Hervieu»
- rénovation du réseau d'éclairage public.

Ces ajouts sont adoptés à l'unanimité.

4 ● ELECTION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Annick Riou est élue à l'unanimité.

● ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 27 MARS 2008

Monsieur Welker fait observer que, concernant la classe de découverte 2008, le Conseil Municipal a seulement approuvé le plan de financement de la classe de mer, et que, concernant les délégations du Conseil Municipal au Maire, les cinq conseillers municipaux de la minorité ont voté contre (et non pas 5 abstentions).

Ces rectifications étant intégrées, le compte rendu de la séance du 27 mars 2008 est adopté à l'unanimité, Mme Riou absente le 27 mars 2008, s'abstenant.

● COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VEXIN-SEINE : MODIFICATION DES STATUTS

Monsieur Crespo informe l'assemblée que cette modification est un moyen d'impliquer les huit communes du territoire avec un président et sept vice-présidents. Cette modification s'opère dans un souci d'équité, avec un représentant de chaque commune au Bureau de la Communauté de Communes.

A l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions : MM. Welker, Lachaud, Bresciani, Mmes Prévost, C.E. Robin), le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes Vexin-Seine.

● SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ÉTABLISSEMENTS POUR HANDICAPÉS DU VAL DE SEINE : ADHÉSION DE LA COMMUNE DE FRENEUSE.

Monsieur Crespo informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 22 février 2008, la Commune de Freneuse a voté la proposition d'adhérer au S.I.E.H.V.S.

Le Conseil Municipal de chaque commune adhérente (actuellement 29) est alors invité à se prononcer sur cette décision dans un délai de trois mois.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la Commune de Freneuse au S.I.E.H.V.S.

● AGENCE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA SEINE AVAL (AUDAS) : ADHÉSION

Monsieur Crespo présente au Conseil Municipal l'AUDAS, Association loi 1901, qui prolonge l'activité de l'Agence d'Urbanisme du Mantois (AUMA) sur le territoire de l'opération d'Intérêt National (OIN) Seine Aval ainsi que sur la partie Ouest du Département des Yvelines.

L'AUDAS, constituée par l'Etat, le Département des Yvelines, les Communes et Intercommunalités du territoire, la Chambre de Commerce et d'Industrie, intervient sous 3 formes : l'assistance technique, le programme de travail et les marchés publics.

Pour bénéficier des activités de l'AUDAS, les communes doivent impérativement adhérer à l'association, pour une durée de 3 ans.

Le montant de la cotisation est proportionnel au nombre d'habitants de la commune soit 0,20 €/habitant pour 2008. Cette cotisation ouvre droit à l'assistance technique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la Commune de Vaux-sur-Seine à l'AUDAS.

● CONVENTION RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT DES DOSSIERS C.N.R.A.C.L. PAR LE C.I.G. : SIGNATURE

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que la réforme des retraites complexifie le traitement des dossiers CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales) et provoque parfois une surcharge de travail au service du personnel.

Le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile de France propose dans ce contexte d'aider les collectivités territoriales en les accompagnant dans la préparation de leurs dossiers CNRACL. Cette prestation est soumise à convention pour une durée de 3 ans moyennant une participation financière s'élevant à 36 € par heure de travail pour les collectivités affiliées.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à conclure une convention avec le C.I.G. relative à l'établissement des dossiers CNRACL et prend acte que le coût horaire s'élève à 36 €.

● CORRESPONDANTS DE DÉFENSE MUNICIPaux : NOMINATION

Par correspondance en date du 12 mars 2008, Monsieur le Ministre de la Défense a souhaité que le réseau des correspondants de défense municipaux soit reconstitué à l'occasion du renouvellement des conseillers municipaux.

Sur proposition de monsieur Crespo, le groupe d'opposition n'ayant pas présenté de candidat, à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne madame Nazih Benchehida, conseillère municipale déléguée à la sécurité civile et aux questions de défense, correspondant défense de la commune de Vaux-sur-Seine.

● LOGEMENT COMMUNAL RUE DES ÉCOLES

Monsieur Crespo rappelle au Conseil Municipal que le logement communal de l'école maternelle des Groux, rue des écoles, est occupé par une institutrice.

Afin de régulariser sa situation, il lui a été proposé de conclure une convention moyennant une indemnité d'occupation fixée à 500 € par mois à compter du 1^{er} juin 2008.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à conclure une convention d'occupation précaire du logement rue des écoles, à compter du 1^{er} juin 2008 moyennant une indemnité de 500 € par mois, pour une durée d'un an.

● CHARGES IRRÉCOUVRABLES : ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur Crespo informe le Conseil Municipal que, par courrier en date

du 29 février 2008, monsieur le Trésorier Principal a transmis le bordereau des taxes communales et produits communaux à présenter en non-valeur au titre des années 2002/2003/2004/2005, correspondant à des factures cantine.

Le montant de ces produits irrécouvrables s'élève à 2.192,21 €, après mise en œuvre de toutes les procédures de recouvrement possibles.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'admettre les titres en non valeur des années 2002 à 2005 pour un montant total de 2.192,21 €.

● BUDGET PRINCIPAL 2008 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur Crespo rappelle à l'assemblée qu'afin d'admettre les titres irrécouvrables en non-valeur d'un montant total de 2.192,21 €, crédits non inscrits au budget 2008, il convient de procéder à une décision modificative. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°1 du budget principal 2008 comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : (perte sur créances irrécouvrables) + 2.200,00

Article 022 (dépenses imprévues) - 2.200,00

● BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2008 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur Crespo informe le Conseil Municipal qu'afin de procéder à des régularisations de l'état de l'actif de la commune, monsieur le Trésorier Principal souhaite que soit transférés du budget principal les réseaux d'assainissement réalisés en 1995 qui auraient dû être imputés au budget annexe assainissement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°1 du budget annexe assainissement ainsi qu'il suit :

Section d'investissement

Dépenses : Article 21532 (réseau d'assainissement) : +312.722,64 €

Recettes : Article 181 (compte de liaison) : + 312.722,64 €

● TRANSPORTS SCOLAIRES : SUBVENTION 2008-2009

Madame Corinne-Marie Robin adjointe au maire en charge des affaires scolaires, rappelle que, par délibération en date du 21 mai 2007, le Conseil Municipal a fixé à 42,50 € la subvention municipale attribuée aux familles des collégiens et des lycéens de l'enseignement public utilisant les transports en commun pour fréquenter leur établissement.

La commission scolaire propose d'augmenter la subvention de 2,35 %, soit 43,50 € pour la rentrée scolaire 2008/2009.

A la majorité (5 contre : MM. Welker, Lachaud, Bresciani, Mmes Prévost, C.E. Robin), le Conseil Municipal décide de majorer le montant de la subvention allouée aux familles dont les enfants (collégiens ou lycéens) fréquentent un établissement de l'enseignement public à 43,50 €.

● RESTAURATION DES TABLEAUX DE LA MARTINIÈRE : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur Baschet présente à l'assemblée les deux tableaux de bonne facture qui agrémentent la salle principale de l'immeuble de la Martinière. Entre le vieillissement normal du vernis et diverses altérations, une restauration permettra de redonner un nouvel éclat aux couleurs et de prolonger la vie des œuvres.

Le Conseil Général subventionne ce type de restauration à hauteur de 70 % du montant H.T. des travaux, évalués ici à 4.000 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour la restauration de deux tableaux attribués au peintre Morlot et autorise le maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général des Yvelines.

● PROGRAMME TRIENNAL DE VOIRIE

Monsieur Duchaussoy, adjoint au maire en charge des travaux, informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 25 novembre 2005, le Conseil Général a adopté un programme triennal 2006/2007/2008 d'aide aux communes en matière de voirie et ses dépendances afin d'aider les com-

munes à moderniser leur réseau routier.

La commune de Vaux-sur-Seine peut bénéficier de ce dispositif.

Le plafond des dépenses subventionnables est, pour la commune, de 151.800 € H.T. et le taux de subvention, pour les communes de plus de 2.000 habitants, est fixé à 30 % soit une subvention maximale de 45.540 €.

Les voies communales concernées, compte tenu des premières estimations (soit 191.700 € HT), pourraient être le Chemin des Sables et le Chemin de la Galloise

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le maire à solliciter une subvention au titre du programme départemental 2006-2007-2008 en matière de voirie sur le Chemin de la Galloise et le Chemin des Sables.

● RESTAURATION DU MUR DU CIMETIÈRE : DEMANDE DE SUBVENTION

Par délibération en date du 5 octobre 2007, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional du Vexin Français et par arrêté du 17 mars 2008, Monsieur le Préfet du Val d'Oise et Monsieur le Préfet des Yvelines ont approuvé la modification des statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du P.N.R. du Vexin Français qui regroupe à présent 99 communes.

La Commune de Vaux-sur-Seine peut ainsi solliciter les aides du Parc, notamment au titre de réhabilitation et valorisation du patrimoine bâti et culturel.

Le mur de soutènement entre l'ancien et le nouveau cimetière est éligible au programme «réhabilitation des murs».

Le coût de l'opération (avec habillage en pierres) s'élève à 44.500 € HT.

Le Parc subventionne 70 % du montant HT des dépenses, plafonné à un montant subventionnable de 30.000 € HT, soit 21.000 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le maire à solliciter une subvention auprès du P.N.R. du Vexin Français au titre de «réhabilitation des murs» pour la restauration du mur du cimetière.

● RESTAURATION DU LAVOIR COMMUNAL « HERVIEU. » : DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le prolongement du point précédent, monsieur Crespo informe le Conseil Municipal que la restauration du lavoir «Hervieu» situé entre le 153 et le 157 rue du Général de Gaulle est éligible au programme «Petit Patrimoine Rural» du PNR du Vexin Français.

Le coût de l'opération (travaux de maçonnerie et travaux de couverture) s'élève à 88.300 €. Le Parc subventionne 70 % du montant HT des dépenses plafonné à un montant subventionnable à 30.000 € HT soit 21.000 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le maire à solliciter une subvention auprès du P.N.R. du Vexin Français au titre du «Petit Patrimoine Rural» pour la restauration du lavoir «Hervieu».

● RÉNOVATION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC : DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le prolongement des deux points précédents, monsieur Crespo informe le Conseil Municipal que l'extension du réseau d'éclairage public rue du Temple prévue en 2008 est éligible au programme «aménagement des villages» du Parc Naturel Régional du Vexin Français.

Le coût de l'opération (fourniture et pose) s'élève à 34.105 € HT. Le parc subventionne 60 % du montant H.T. des dépenses, plafonné à un montant subventionnable de 30.000 € HT, soit 18.000 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du P.N.R. du Vexin Français au titre de «l'aménagement des villages» pour l'extension du réseau d'éclairage public rue du Temple.

● SÉCURITÉ ROUTIÈRE AUX ABORDS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES : RUE DES GROUX

Monsieur Duchaussoy, adjoint au Maire en charge des travaux, informe le Conseil Municipal qu'afin d'améliorer la sécurité et l'accessibilité piétons à l'école maternelle des Groux, il est prévu de réaliser des travaux de réfection

des trottoirs, de création de places de stationnement et de signalisation horizontale (inscrits au budget 2008).

Ce type d'aménagement est subventionnable par le Conseil Général des Yvelines à hauteur de 80 % du coût H.T. des travaux plafonnés à 10.100 € par an, soit une subvention de 8.080 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général au titre de la sécurité routière aux abords de l'école maternelle des Groux.

● **JURY D'ASSISES 2009 : TIRAGE AU SORT**

Par arrêté préfectoral en date du 19 mars 2008, Monsieur le Préfet des Yvelines invite les Conseils Municipaux à dresser une liste d'électeurs appelés à participer au Jury d'Assises 2009.

Le Conseil Municipal à partir de la liste électorale a procédé au tirage au sort 9 électeurs, soit un nombre triple de celui des jurés appelés à siéger (3).

QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS

● **COMMISSIONS MUNICIPALES**

Dans un souci de clarification et pour répondre aux questions de Monsieur Welker, Monsieur Crespo rappelle aux membres du Conseil Municipal que les Commissions Municipales se composent de 8 membres élus par le Conseil et demande que les commissions ne se réunissent qu'en présence de ces huit membres.

● **TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT AVENUE DE PARIS**

6 Monsieur Bresciani expose un problème de remise en état des trottoirs Avenue de Paris à l'entrée de Triel suite aux travaux d'extension du réseau communal d'assainissement. Une vérification sera faite sur place par les services techniques.

● **MARCHÉ**

Aux problèmes de nuisances liées au marché évoqués par Madame Prévost, Monsieur Moneyron Maire adjoint en charge du commerce et des P.M.E., informe le Conseil Municipal que le repliement du marché sera dorénavant pris en charge par les services communaux et qu'un abri pour les containers sera mis en place.

● Madame Monnier, Maire adjoint en charge de la culture, rappelle l'organisation du festival du théâtre amateur qui se déroule le week end du 22 et 23 mai.

● Monsieur Baschet souhaiterait que les convocations du Conseil Municipal soient reprographiées recto-verso. Monsieur Crespo veillera à ce que cela soit fait, sauf impossibilité technique (pièces jointes).

● A la demande de Monsieur Bresciani de diffusion des adresses courriel des Conseillers Municipaux, Monsieur Crespo rappelle que l'adresse : mairie-vaux-sur-seine-conseillers@wanadoo.fr leur est dédiée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

L'intégralité du compte rendu
du conseil municipal
est consultable en mairie
et sur le site internet
mairie-vaux-sur-seine.fr

TRIBUNE D'EXPRESSION
TEXTES INTÉGRAUX ET ORIGINAUX

Séance du Conseil municipal du 21 mai 2008 : Une séance d'observation En vue d'obtenir des subventions du Parc naturel régional, nous avons accepté d'intégrer deux questions supplémentaires qui n'étaient pas inscrites à l'ordre du jour parvenu sous le délai légal de 5 jours francs.

Nous avons obtenu 2 corrections au compte-rendu de la précédente séance. (erreur sur nos votes, notamment sur les délégations confiées au Maire que nous proposons de limiter et modification du barème de participation des familles à la classe de découverte et non pas l'adoption du projet de séjour).

Nous avons approuvé 12 des 14 points portés à l'ordre du jour.

En revanche, nous nous sommes abstenus sur la modification des statuts de la Communauté de communes, laquelle n'était destinée qu'à offrir à un siège supplémentaire de Vice-président indemnisé que les précédents statuts ne prévoyaient pas.

Nous avons émis des réserves sur une modification budgétaire liée à un transfert entre le budget principal et le budget annexe assainissement. Nous avons désapprouvé la limitation de la subvention pour transports scolaires aux élèves de l'anciennement public.

Nous avons en effet considéré ne pas devoir nous immiscer dans la vie privée des vauvois, y compris celle des familles qui ont recours à l'enseignement privé, notamment des familles modestes.

En outre, tous les collégiens et tous les lycéens vauvois sont contraints d'emprunter les transports pour se rendre dans leurs établissements.

Nous n'avons pas accepté une telle discrimination en votant CONTRE. Enfin, nous avons protesté contre la mise en œuvre des commissions municipales qui ne respectait ni la réglementation ni les délibérations du Conseil municipal.

Nous avons obtenu la garantie que ces textes seraient dorénavant respectés. A suivre

Liste d'opposition «**A VAUX...MARQUE !**»

La liste majoritaire, continue sa marche en avant, dans sa logique constructive.

Les travaux de l'espace M. Cuche sont en cours, la forêt de l'Hautail est en reconquête, les nouveaux projets sont en élaboration, les diverses demandes de subventions, aux différents financeurs, ont été déposées.

Nous regrettons que lors du dernier conseil municipal, la liste d'opposition se soit abstenue à la nomination d'un septième vice-président à la Communauté de Communes et, qu'elle se soit également opposée à l'augmentation de la subvention au transport scolaire. Pourquoi un 7^{ème} vice-président ?

La Communauté des communes Vexin Seine est composée de 8 communes. Chaque commune est représentée par des délégués (24 pour l'ensemble des communes), la loi limite à 30% de l'effectif du conseil de communauté le nombre de vice-présidents. Il est apparu nécessaire de créer au sein de la CCVS une commission "enfance jeunesse et compétences à transférer", attribuée à un 7^{ème} vice-président.

Pour mémoire les autres commissions sont :

Aménagement de l'espace, transports, logements; Communication; Développement économique emploi formation et insertion; Patrimoine animation culturelle et sportive; Petite enfance aide à la personne dépendance et santé; Environnement et développement durable.

L'indemnité d'un vice président est de 400 euros /mois soit 1,8 centime d'euro par habitant de la CCVS.

En quoi le fait de voter CONTRE une augmentation de subvention au transport scolaire par le groupe "A Vaux marque" permettrait d'élargir le nombre des bénéficiaires, et en quoi cette subvention serait une atteinte à la vie privée des Vauvois ?

En complément de l'aide apportée par le Département (ex : 40% du prix public de la carte Imagine"R" scolaire), cette subvention municipale, que peu de communes pratiquent, est attribuée aux collégiens et lycéens de l'enseignement public utilisant les transports en commun pour fréquenter leur établissement (principalement : Henry IV ou F.Villon). Toutefois, les familles qui ont fait le choix d'inscrire leur enfant dans un établissement privé, peuvent se rapprocher du CCAS.

Liste majoritaire «**Vivre à Vaux ensemble**»

ADGV le gala

Les familles et amis des adhérents pourront assister au gala de fin d'année le 15 juin à 15 h 30 à "La Scène" à Vernouillet. Participation financière : 3 € par personne. Rendez-vous pour les danseurs à 14 h 30. Répétition à Vernouillet selon les groupes : lundi 9, mardi 10, mercredi 11 juin. Répétition générale à Vernouillet : dimanche 15 juin de 10 h à 12 h 30. Avant l'ouverture des portes à 15 h, la salle de spectacle ne sera accessible qu'aux danseurs et organisateurs de l'ADGV, badgés. Merci de respecter cette règle.



Les sorties Passeport Jeunes

La dernière sortie de l'année pour nos jeunes Vauxois : Parc Astérix le dimanche 8 juin, avant la rentrée, avec une journée accrobranches à Magny en Vexin le 21 septembre.

C'est donc l'heure du bilan d'une année que nous aurions souhaitée plus dynamique de la part de nos adhérents.

Si, comme habituellement, la journée au parc Eurodisney a connu une belle affluence, parmi les autres sorties proposées, seul le week-end de ski à Praz de Lys, fin mars, a connu un franc succès (42 participants). Une neige abondante, un soleil printannier, le ski, la motoneige pour certains alors que d'autres préféraient les raquettes, une tartiflette géante, ont fait de ces deux jours une parenthèse tonifiante et agréable pour tous.

N'oublions pas toutefois le karting, le "laserquest" et le bowling, très appréciés, mais pour lesquels malheureusement la très mauvaise organisation du site nous recevant a perturbé la journée et entraîné des suppressions d'activités.

Les autres activités proposées, y compris celles réclamées par nos adhérents, n'ont malheureusement pas fait le plein de participation, loin s'en faut, au point, par exemple, de laisser l'association avec des billets achetés mais non utilisés (Trophée Andros). Ou de ne recueillir que 8 inscriptions pour une activité toute nouvelle et plébiscitée lors de la dernière réunion : la descente d'une partie de l'Epte en canoé.

Mais positifs : les participants aux sorties, même quand ils n'étaient pas nombreux, ont tous apprécié et ont passé un très bon moment ! A tous ceux-là nous disons merci !

Nous vous retrouverons donc l'année prochaine, pour de nouvelles aventures, dont vous serez, nous l'espérons, non seulement les demandeurs mais aussi les participants. Rappelez-vous : PASSEPORT JEUNES existe pour vous et par vous ! Alors, à l'année prochaine, et en attendant, passez de très bonnes vacances.

Martine GARDIN 01 30 91 98 35

Catherine DUPONT 01 30 22 07 67

SOLIDARITÉ

Plan canicule 2008

L'été est là, la chaleur aussi et peut-être la canicule.

Dans un esprit de précaution, si vous avez plus de 60 ans, que vous vivez seul ou que vous êtes handicapé, faites-vous recenser auprès de Monique BIANCO au CCAS (01 30 99 91 55).

En cas de coup de chaleur, composez le 15 (service de secours).

Pendant les périodes d'alerte orange et rouge de grandes chaleurs, signalées par les médias, voici en rappel, les précautions à prendre : Fermer les volets, boire de l'eau, se brumiser le visage et les bras, se découvrir et éviter les gros efforts.

Un coup de chaleur peut être mortel, la solitude aussi ... Alors, n'oublions pas la solidarité et cet été plus encore qu'au long de l'année, soyons attentifs à nos voisins âgés, ne les laissons pas seuls face à la canicule.

Un service de télé-assistance est mis à disposition toute l'année, pour toute personne qui en fait la demande.

Banquet des anciens

7

Les travaux d'agrandissement de l'espace Marcelle Cuche entraînent une nouvelle organisation pour notre banquet d'automne. D'ores et déjà, nous tenons à vous annoncer que, cette année, le repas se déroulera dans un restaurant de la région, avec transport par car assuré.

Vous trouverez donc dans le prochain numéro du magazine, un talon d'inscription à retourner en mairie.

Don du sang

Merci aux 81 donneurs qui se sont déplacés ce 24 mai. La prochaine collecte a lieu le 20 septembre 2008 de 16 h à 20 h.

L'amicale et le centre de transfusion vous accueilleront au Coséc (travaux obligent). Réservez cette fin de journée !



Jardins Vauxois

Si vous êtes sans jardin et que vous souhaitez semer, planter, cueillir, récolter, fleurs ou légumes, seul(e) ou entre amis, téléphonez au 01 30 99 91 55

SIVATRU.FR

Le Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et le Traitement des Résidus Urbains vous invite à découvrir son nouveau site Internet www.sivatru.fr où vous pourrez consulter des rubriques pratiques sur le tri sélectif, sur le fonctionnement des collectes, le fonctionnement du centre de tri et du centre de compostage.

Rentrée scolaire

En 2008, la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires ne comptera plus que 4 jours pour tous les élèves. Une aide personnalisée sera consacrée auprès des élèves en difficulté d'apprentissage ou nécessitant un renforcement des acquis. Cette aide, d'une durée totale de 60 H sur l'année scolaire sera répartie à Vaux, entre 11 h 30 et 12 h, quatre jours par semaine.

Dates à retenir

18 Juin

Cérémonie de l'Appel du 18 juin
Cimetière de Vaux à 10 h 45

21 Juin

Fête de la musique & feux de la St Jean
Parc de la Martinière 19 h 30

22 Juin

Concert Musicavaux
Eglise St Pierre es Liens 16 h 30

28 Juin

Kermesse des écoles

13 Juillet

Fête & feux d'artifice
Parc de la Martinière 20 h

24 août

Rallye-vélo au Cossec

30 & 31 août

Fête foraine boulevard Loiseleur

L'agenda de l'école.

28 juin 2008

Kermesse

Comme chaque année au mois de juin, pendant que certains passent des examens, dans les écoles on fait la fête !

Des divertissements traditionnels aux jeux d'adresses les plus originaux... venez nombreux :

Samedi 28 juin 2008

pour la Kermesse !!!

Toutes les nouvelles idées sont les bienvenues ; vous pouvez contacter :

06 29 86 51 08

06 14 60 02 90

Maisons fleuries

Nous avons tous la main verte... Cette année encore, la ville de Vaux sur seine encourage le fleurissement des maisons, en organisant un concours des maisons fleuries.

Nous vous rappelons que vous pouvez vous inscrire dans l'une des catégories suivantes:

- « Façade visibles de la rue ».
- « Décors floraux installés en bordure de la voie publique ».
- « Maison avec jardin très visible de la rue ».
- « Ensembles urbains ».
- « Hôtels, restaurants et petits commerces ».
- « Exploitations agricoles ».
- « Etablissements commerciaux et industriels ».
- « Gîtes ruraux, chambres d'hôtes ».
- « Péniches fleuries ».

Les maisons primées à notre concours communal seront présentées dans le cadre de la campagne «Fleurir la France» au Concours Départemental 2008 (la Commission Culturelle se chargeant des formalités).

Attention !

Inscription obligatoire en Mairie avant le 01juillet 2008.
tél : 01 30 99 91 50.

Notre marché



Connaissez-vous Omar ??

Depuis 7 ans, tous les samedis, il vous propose un étalage de fruits et légumes frais mais aussi des oeufs.

Omar se déplace sur 4 marchés, il possède aussi un magasin.

Pour s'approvisionner, il se rend aux halles 2 fois par semaine mardi et vendredi.

Il a déjà une clientèle fidèle qui n'est jamais déçue de ses produits. Pourquoi pas vous ??

Attention, faire vivre le marché, c'est y aller acheter !

MENSUEL GRATUIT RÉALISÉ PAR
LE COMITÉ DE RÉDACTION.
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
JULIEN CRESPO.
MAQUETTE JH
TIRAGE : 2 000 EXEMPLAIRES.
IMPRESSION PAR ART DIMENSION

Michel Vignier
Conseiller Général
des Yvelines

Permanances les mois impairs
mairie des Mureaux
Permanances les mois pairs
Mairie de Meulan
Sur rendez-vous : 01 30 91 37 01
Madame A. Lemeteyer

Nuisances sonores

A la suite de plaintes de Vauvois concernant certaines nuisances sonores provoquées par des voisins peu respectueux, nous avons cru bon de faire un rappel de certaines règles essentielles à la tranquillité et au bien-être des habitants de notre commune.

EXTRAITS DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE BRUIT :

ARTICLE 7 - Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectuées que :

LES JOURS OUVRABLES :

8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30

LES SAMEDIS :

de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

LES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS :

de 10 h à 12 h

ARTICLE 8 - Les propriétaires d'animaux, et ceux qui en ont la garde, sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage.

Les propriétaires de chiens doivent éviter que ceux-ci n'aboient de façon répétée ou intempestive. Les infractions aux dispositions de cet arrêté seront poursuivies, conformément à la loi.

POUR QUE NOTRE COMMUNE GARDE SA RÉPUTATION DE VILLE CALME
ET AGRÉABLE À VIVRE, RESPECTONS-NOUS LES UNS LES AUTRES.